

## Présentation du rapport par Olivier Beaud

*En raison d'une hospitalisation urgente, le professeur Jolion n'avait pas pu venir présenter, lors de cette Table Ronde, son rapport d'étape sur la mastérisation. Pour permettre aux participants et auditeurs de cette Table ronde, Olivier Beaud avait résumé le rapport en question. Voici le texte de son intervention qui conserve le ton oral initial.*

\*\*

En l'absence du principal intéressé, je vais présenter le « rapport d'étape » de M. Jean-Michel Jolion, qui est professeur à l'Université de Lyon et président du Comité de suivi de Master. Il s'agit d'un rapport de synthèse qui est concis (13 pages) et dense, contenant plusieurs idées intéressantes, justifiant le fait que l'on en fasse le point de départ de cette Table Ronde.

Le premier point à faire observer est qu'il s'agit d'une commande de l'Etat, du ministère de l'enseignement supérieur, de Mme Pécresse qui a chargé M. Jolion, en octobre 2010 d'une « mission d'approfondissement de la question de la formation initiale des enseignants ». Avant d'entrer dans le contenu de ce rapport, il n'est pas inutile de présenter d'une part, son auteur et, d'autre part, le contexte dans lequel s'inscrit ce rapport.

*Son auteur* : M. Jolion, qui est né en 1961 (50ans) est Professeur des universités 1ère classe, enseignant à l'INSA de Lyon depuis septembre 2004. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur (1984) et d'une thèse de doctorat, spécialité « informatique et automatique appliquées » (1987). Il commence sa carrière à l'INSA de Lyon avant de partir pour un séjour post-doctoral à l'université du Maryland (Etats-Unis) en 1987. Il revient en France comme maître de conférences à Lyon 1 où il enseignera jusqu'en 1994, date à laquelle il revient à l'INSA. Il est alors successivement directeur de DEA, directeur de l'école doctorale "informatique et information pour la société" et directeur adjoint de la recherche, chargé des études doctorales et de la culture scientifique. M. Jolion, élu au CNESER (SGEN) a été conseiller scientifique auprès du vice-président de la région Rhône-Alpes, chargé de la mise en place du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (2004-2007).

Le 30 mai 2008, Mme Valérie Pécresse lui a confié la direction d'un chantier de réflexion sur le cursus conduisant au Diplôme National de Master (DNM). Il a analysé les fondements de ce diplôme et analyse la question délicate de la mise en œuvre de ce cursus, pour laquelle il a élaboré une série de propositions. En octobre 1958, il a remis son rapport qui s'appelle « *Bilan et évolution du cursus de Master* » (rapport de 52 pages). S'il est nécessaire de faire allusion à ce premier rapport Jolion, c'est parce qu'il évoque à la fin le cas particulier de la « formation des maîtres » (N° 5 : « un master lié au métier d'enseignant » pp. 49-52). On ne peut manquer de citer la phrase suivante qui, rétrospectivement, a une

certaine saveur : « Le cas de la création d'un master lié au métier d'enseignant, actualité oblige, mérite que l'on s'y arrête un instant. Ce pourrait d'ailleurs être la principale préconisation que l'on pourrait faire aux différents partenaires : prenez le temps de la réflexion et ne faites pas une réforme dans l'urgence. » (p. 49)

Il faut aussi situer le contexte de ce rapport qui paraît double.

1. Le contexte *intellectuel*, c'est-à-dire administratif, est celui des textes produits par ce qu'on peut appeler la bureaucratie ministérielle. Dès la première page de son rapport, M. Jolion a signalé que son rapport s'inscrit délibérément dans la suite de travaux antérieurs commandés par le ministère sur la mastérisation: « les groupes de travail pilotés par le président Filâtre (Toulouse) et le recteur Marois ». Il avoue aussi s'être appuyé sur « le document produit par les groupes de synthèse mis en place par les deux ministères ». L'intérêt majeur de ce texte est qu'il propose un constat, sous une forme de lettre au ministre, de l'application actuelle de la réforme de la mastérisation

2. Le contexte *immédiat*, : tout indique qu'on a pressé M. Jolion de rendre un rapport provisoire, un rapport d'étape, en avril 2011, alors qu'il était prévu seulement de rendre un rapport final en septembre 2011. Le rapport visait apparemment à évaluer l'application de la mastérisation, de faire le bilan d'une année de réforme de la mastérisation, et le matériau devait être aussi empirique, avec des enquêtes sur le terrain. En fait, le présent rapport s'appuie une visite sur le terrain qui a eu lieu dans 3 « sites » – Amiens, Créteil et Lyon —, mais on ne sait pas si ce sont seulement des IUFM qui ont été visités.

La conséquence concrète, c'est la concision du rapport qui fait seulement 13 pages, et qui prend la forme d'une lettre au ministre. Il semble que l'urgence de rendre un rapport d'étape s'explique principalement par les remous suscités par la mise en marche de la réforme (la presse s'est fait l'écho des difficultés des nouveaux professeurs des collèges et lycées) et par la chute très inquiétante du nombre de candidats aux concours des professeurs des collèges et lycées. Cette urgence figure dans le rapport dès la première page puisqu'on y parle « d'une baisse d'effectifs constatés sur l'ensemble du territoire, notamment dans le secteur Lettres et dans les filières techniques et professionnelles. Cette baisse très importante sur la première année du maser (M1) est très préoccupante pour le devenir de certaines filières au niveau M2 » (p. 4).

Du point de vue formel, le rapport est divisé en 12 courtes sections (voir le Sommaire). Cette forme un peu décousue incite à proposer un travail de synthèse consistant à dégager les idées principales du rapport. (I) et à en extraire, de manière peut-être un peu trop subjective, quelques constats (II). Je ne me hasarderais pas à entamer une critique soit du rapport ou de certaines propositions, soit de certains présupposés, laissant à nos invités, plus compétents, le soin de les évoquer le cas échéant.

### *I – Les idées explicites du rapport*

La première singularité de ce rapport d'étape est sa tonalité critique par rapport à la mastérisation et à la réforme de la mastérisation telle qu'elle a été faite et telle qu'elle a été appliquée.

### *Une critique de la mastérisation telle qu'elle a été réalisée*

On passera vite sur la critique classique portant sur « l'absence de consensus en amont » (p. 4) et sur « la motivation principalement budgétaire » alors qu'il s'agit d'une « réforme de grande ampleur »

De même, on ne s'attardera pas non plus sur l'autre critique relative à la faible rationalité du ministère qui n'a pas prévu « d'outils de supervision » de la réforme, ce qui fait qu'il manque de données. M. Jolion est surpris de constater que, « faute de statistiques, on ne peut pas avoir une connaissance de la réalité du terrain »

Le point central du rapport me semble figurer dans la critique qui est moins celle de la mastérisation, en tant que telle, que de sa *dénaturation* opérée par les acteurs, au premier rang desquels les étudiants. C'est cette critique qui signale l'orientation du rapport et qui semble indiquer la parenté d'inspiration entre le rapporteur et la « politique » ministérielle de la mastérisation. En quoi consiste donc cette critique ? C'est dans le leitmotiv du « sentiment de déconnexion entre le concours et le métier » (p. 5/13). Le constat est perçu comme étant un sentiment perçu par les acteurs principaux, à savoir les étudiants. Ce constat est répété dans le passage central du rapport qui est la 8<sup>ème</sup> section intitulé « un concours de plus en plus inadapté » (pp. 9-10).

Il me semble en réalité que cette expression de « mal adapté » est ambiguë et qu'elle n'a pas toujours été bien perçue par les commentateurs de ce rapport. La plupart d'entre eux – on songe surtout aux syndicats – se sont concentrés sur l'aspect temporel, sur la question de l'adaptation du concours au cursus : comment le passer et à quelle année ? De ce point de vue, le rapport Jolion relève un point qui peut apparaître comme une critique dévastatrice : « la situation actuelle semble être la pire des solutions tant elle désorganise l'année universitaire et empêche les étudiants de se consacrer pleinement à la satisfaction de toutes les contraintes (concours, diplôme, métier..) » et annonce une solution qu'on peut discuter, mais qui est cohérente, et qui serait à son sens, « la moins mauvaise des solutions » : « **positionner l'admissibilité en fin de M1** » (p. 11/13).

Voici les raisons qui lui semblent plaider en faveur d'une telle solution

1. Possibilité d'une vraie alternative aux étudiants non admissibles, (formation en Y) dans la mesure où cela permettrait de proposer une vraie alternative aux étudiants non admissibles en deux semestres et non quasi sur une seule » (p. 11/13)
2. Possibilité d'une vraie année avec formation professionnelle et initiation à la recherche,
3. Réduction de la sélection sociale, la situation actuelle pénalisant les étudiants devant travailler l'été
4. Possibilité pour les étudiants admissibles, non admis, d'avoir plus de temps pour une ouverture professionnelle au-delà du concours

On mentionnera aussi l'idée intéressante selon laquelle l'admissibilité serait valable plusieurs années, un peu comme la qualification pour les maîtres de conférences .

## *Concours versus diplôme ?*

Il me semble pourtant que l'apport du rapport Jolion se situe ailleurs, c'est-à-dire dans le constat effectué de la résistance des faits au changement, de la résistance des mœurs au droit. Les étudiants et les enseignants résistent à la mastérisation en privilégiant le concours à la formation diplômante du master alors que l'un des objectifs majeurs de la mastérisation était justement de valoriser la formation diplômante. C'est le constat majeur de ce rapport : « *Le concours reste le point central de toutes les attentions au sein des nouveaux cursus bien avant le diplôme préparé, ie le master* » (p. 9/13).

Ce que le rapport observe, certes pour le regretter, c'est donc cette primauté accordée au concours : « si le positionnement des concours a évolué, leurs contenus ne tiennent absolument pas compte de l'articulation nécessaire avec le diplôme de master et plus grave, encore, ils sont perçus par les étudiants comme complètement déconnectés de l'exercice réel du métier d'enseignant » (p. 9/13). Pour fonder cette déconnection du concours avec le master, M. Jolion cite deux exemples :

1. Pour le concours de professeur des écoles (PE), « l'admissibilité, très fortement théorique et disciplinaire reste un passage peu compréhensible pour les étudiants qui doivent par ailleurs valider ce type de requis disciplinaire dans le cadre de leurs études » (*ibid.*)

2. Pour les professeurs de collège et de lycée, « l'existence de concours basés par exemple sur un programme tournant rend de fait caduque la pérennité d'une maquette de formation. Sur le lien avec l'exercice réel du métier, la non prise en compte de l'activité professionnelle en cours de formation est un principe de plus en plus difficile à comprendre pour les étudiants » (p.9).

Ainsi, ce qui fonde ce constat d'inadaptation du concours, c'est le fait que la « discipline reste le point d'entrée principal pour l'ensemble des épreuves » (p. 9). Et de ce point de vue, cette critique est indépendante de la mastérisation, comme le reconnaît d'ailleurs M. Jolion lorsqu'il note que les deux constats effectués plus hauts « ne sont pas de fait liés à la réforme puisqu'ils touchent aux fondements mêmes de ces concours » (p. 9). La discipline, voilà l'ennemi. On le voit bien aussi dans l'autre passage du rapport qui parle de cette épreuve intitulée « agir en fonctionnaire de l'Etat, de manière éthique et responsable » qui était censée être une épreuve transversale à toutes les disciplines, et qui, selon le rapporteur, serait dénaturée par l'approche disciplinaire. Or, la conviction du rapporteur est claire : « le métier d'enseignant ne peut se réduire à sa seule composante disciplinaire » (p. 10/13).

Dans une interview confié à *Educpros*, M. Jolion a confirmé son point de vue en faisant observer au journaliste que l'un des problèmes de fond de la réforme est celui du « sentiment de déconnexion entre le concours et le métier ». Il ajoutait : « **Il y a une redisciplinarisation du concours** ». Le contenu du concours lui-même est en cause : « alors que la réforme prévoyait un concours très axé sur le métier d'enseignant, on s'aperçoit qu'il y a une redisciplinarisation du concours », explique le président du comité. Il ne s'agit pas de gommer le volet disciplinaire, précise-t-il, mais de renforcer l'aspect professionnel « . Ainsi s'explique le fait que ce rapport adopte une position qui n'est pas hostile par principe à l'alternance.

D'autre part, la formation n'incluant aucun stage obligatoire, « on peut réussir le concours sans jamais avoir mis les pieds dans une classe ! », remarque Jean-Michel Jolion, et le constat est évidemment critique. A l'inverse, il souhaiterait

que la pratique professionnelle fasse l'objet d'une validation prise en compte dans le concours. Autre proposition : pourquoi ne pas ouvrir cette formation en alternance, comme c'est le cas de très nombreuses filières à l'université ? Mais encore faut-il qu'il s'agisse vraiment d'une modalité de formation, souligne-t-il, pas d'un « moyen pour les rectorats de se constituer un vivier de vacataires... » Et pour que le concours national continue d'être le même pour tout le monde, Jean-Michel Jolion n'exclut pas la possibilité de créer un concours spécifique en alternance.

Ainsi revient-on à ce que l'on peut considérer comme étant le leitmotiv du rapport : « *Il est indispensable que les concours soient pleinement articulés avec l'exercice réel du métier* » (p. 10/13). Le corollaire en est qu'il faut davantage prendre en compte « une expérience professionnelle et donc des stages dans le processus de recrutement » .

## *II – Les leçons que l'on peut tirer de la lecture de ce rapport*

Le plus important peut-être dans ce rapport est qu'il observe, atteste – tout cela est objectif – **le décalage entre la visée ministérielle (l'objectif gouvernemental) et le résultat obtenu**. L'objectif ministériel figure dans la charte signée par la CPU et les deux ministères (EN et MESR) septembre 2008 et reprise à son compte par le groupe de synthèse un an plus tard. Cette charte prévoyait que « la plus grande part de la certification du niveau scientifique des candidats sera confiée aux universités dans le cadre des masters tandis que les concours seront essentiellement un instrument de sélection et un processus de classement » (cité page 9).

Qu'il me soit permis de faire deux remarques :

La première, c'est qu'on a vraiment l'impression que la mastérisation révèle l'existence de deux logiques antinomiques, à savoir la logique du concours et la logique de la formation diplômante. Or, la tendance lourde de la mastérisation est de privilégier la formation professionnelle, l'expérience (mais sans réussir à la faire d'ailleurs en pratique)

La seconde remarque porte sur le fait suivant : la pratique des acteurs semble trancher en faveur de la logique des concours. A mi-mot, les enseignants du supérieur, principalement compétents pour la formation des professeurs de collège et de lycées, sont accusés de ne pas jouer le jeu (le jeu de la réforme gouvernementale, la réforme imposée d'en haut). Dans la section consacrée à l'architecture de l'offre de formation, il est bien précisé que « **le projet professionnel et personnel des étudiants est unanimement orienté sur la réussite au concours. Leur motivation est difficile à obtenir pour ces modules** (les modules sur l'ouverture professionnelle) » (en gras, p. 6/13)

La question que ne pose pas le rapport, c'est celle de savoir si c'est le système qui impose ce choix aux étudiants, ou si ce ne sont pas les étudiants eux-mêmes qui choisissent de privilégier la voie du concours car ils ne voient pas à quoi la mastérisation les mène. C'est ce qu'on croit comprendre en lisant la page 8 du rapport, lorsque M. Jolion observe que, en M2, les étudiants « privilégient le concours au détriment de tout le reste. (...) donc, « ils perçoivent le master comme un élément externe et ont un sentiment fort que leur diplôme sera inévitablement très fortement dévalorisé » (p. 8).

La deuxième leçon que l'on peut tirer de la lecture de ce rapport tient dans le constat selon lequel les premières victimes de la réforme de la mastérisation sont les étudiants

Tel est un *leitmotiv* de ce rapport qui présente les étudiants comme étant en « grande souffrance ». Le rapport se conclut par une sorte de supplique au ministre pour qu'elle « communique fortement en direction des étudiants » pour leur faire comprendre que « la qualité du diplôme de master et de la formation qui y prépare ne doit pas se mesurer par le seul taux de réussite aux concours, ce qui est malheureusement le cas tant dans l'esprit des étudiants et de leurs familles que dans celui de la communauté universitaire » (p. 12/13).

Toutefois, si l'on devait retenir de ce rapport un élément objectif, incontestable, ce serait le constat, figurant en toutes lettres, selon lequel le cahier des charges imposé par la mastérisation est trop lourd pour les étudiants. Cahier de charges qui apparaît à M. Jolion comme « de plus en plus intenable dans le cadre d'un master » (p. 8). S'il insiste ( 2 fois) sur la très forte « motivation des étudiants rencontrés, il relève le caractère inapproprié des exigences demandées en M2 : « la charge de travail est incontestablement trop importante (préparation du concours, découverte du métier, préparation du master, initiation à la recherche » (p. 8)

Le rapport mentionne aussi la situation problématique, celle des reçus-collés : que ces étudiants réussissent le concours mais échouent au master, ou l'inverse. Dans cette perspective, l'une des solutions, aujourd'hui mise en place à Lyon 1, serait de créer au sein des masters, une spécialité « à part entière réservé aux étudiants qui ont déjà le master, leur permettant de se focaliser sur la préparation du concours", détaille Jean-Michel Jolion. Cela éviterait notamment que ne se multiplient des préparations privées aux concours, en parallèle des formations universitaires. Et pour que les candidats ne s'enferment pas trop longtemps dans cette voie, comme cela arrive parfois en cas d'échecs répétés au concours, l'idée serait de créer des modules spécifiques d'orientation professionnelle : les étudiants seraient accompagnés pour construire un projet alternatif à l'enseignement. Jean-Michel Jolion serait même favorable à « leur imposer un bilan de compétences : le système éducatif n'est pas seulement là pour préparer les étudiants aux examens et concours, il a la responsabilité de leur offrir un maximum de pistes ».

Tel est le sens profond de ce rapport qu'on voit exprimé lorsque l'auteur parle notamment d'ouverture et d'ouverture professionnelle.

Pour notre part, on se permettra de regretter que la primauté accordée aux étudiants a pour corollaire la trop faible attention portée à la situation des enseignants et à la recherche. Pour les enseignants, on parle essentiellement des IUFM, comme si la mastérisation ne concernait que ces instituts. Par ailleurs, pour la recherche, on est frappé du silence qui entoure l'une des grandes questions posées par cette réforme : comment concilier la mastérisation avec la recherche ? Comment faire en sorte que les étudiants puissent mener de front les deux, la réussite aux concours et la préparation à la recherche ?

Ces quelques remarques critiques n'enlèvent rien à l'intérêt provoqué par la lecture d'un document dont les savantes interventions qui vont suivre, vont permettre de mieux décrypter le sens et aussi les limites.